



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE

www.officierdeport.com

Paris le 21 janvier 2011

Compte rendu réunion technique du jeudi 5 mai 2011

Le SNOP FO a été reçu par l'administration centrale en réunion technique le jeudi 5 mai 2011.

Participaient à cette réunion:

Gestion du personnel:

M. Graszk SG/DRH/SGP/EMC, M. Roux SG/DRH/SGP/EMC3, M. Bodinate SG/DRH/SGP/EMC3, Mme Columelli SG/DRH/SGP/GREC4

Rémunération:

Mme Ecartot SG/DRH/SGP/ERR, Mme Ghariani SG/DRH/SGP/ERR, Mme Renouard SG/DRH/SGP/ERR2

Pour la DGITM:

M. Bourven DGITM/DST/PTF, M. Moosbrugger DGITM/DST/PTF

Pour le SNOP FO:

Eric Roellinger et Eric Destable

Les points suivants ont été abordés:

Audit "Pattey": le rapport de l'audit sur la mise à disposition des capitaineries auprès des collectivités territoriales a été enfin publié et remis à la DGITM le 11 mars 2011, soit avec plus de 9 mois de retard. Celui ci, malgré nos demandes, n'a pas vocation à être diffusé dans l'état. A notre demande insistante, la DGITM s'engage à nous en faire une présentation dans les semaines à venir et nous présenter les conclusions concernant les officiers de port.

Les raisons de sa non diffusion en l'état, sont les résultats des auditions de certaines entités territoriales et de sujets abordés, qui non rien à voir avec notre corps.

Globalement les AP sont satisfaites des capitaineries et la mise à disposition est appelée à durer dans le temps.

Audit "Pénibilité": Celui ci a eu lieu à Calais le 22 février 2011 et s'est poursuivi dans les différents services des Affmars dans les jours qui ont suivi. Nous rappelons que nous n'étions pas demandeur de ce nouvel audit quelques mois après le précédent et que nous exigeons donc que le rapport nous soit communiqué.

Ce rapport sera présenté en Comité Central d'Hygiène et de Santé le 23 juin 2011.

Indemnitaire: Toutes les évaluations individuelles indemnitaires 2010 sont arrivées à Paris. Même celles de Mayotte. A force de vous mobiliser par l'intermédiaire de notre site internet, vous avez pu faire activer vos services de gestion du personnel en DDTM. Et cela doit continuer.

La commission d'harmonisation s'est réunie le mercredi 4 mai. Vous recevrez donc d'ici quelques semaines, le montant de revalorisation de votre coefficient individuel pour l'année 2010. Celui ci viendra s'ajouter à la revalorisation du coefficient portuaire obtenu le 25 novembre dernier par les Calaisiens. Il est applicable au 1er janvier 2010.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE www.officierdeport.com

La prochaine campagne d'évaluation pour 2011 cette fois, devrait se dérouler au début de l'été. La commission d'harmonisation devrait avoir lieu à l'automne avec un paiement sur le salaire de décembre 2011. Cette revalorisation étant applicable au 1er janvier 2011 donc avec rappels.

Nous avons également fermement rappelé à ERR que le SNOP FO avait obtenu pour le corps, par dérogation aux dispositions générales, la création d'une commission nationale indemnitaire et que tel que prévu par la circulaire, nous exigeons d'y participer.

La mise en place de la commission nationale indemnitaire va donc être mise en place de manière officielle par la rédaction du règlement intérieur de cette commission.

Un bilan des commissions d'harmonisation 2009 et 2010 va également nous être transmis.

Catégoriel 2011: Le catégoriel 2011 concerne les revalorisations des coefficients portuaires du régime indemnitaire de 2010 et 2011.

Taux heures de nuit: Nous avons demandé que soit étudiée la revalorisation du taux d'indemnité horaire de nuit, actuellement de 0,97 euros. C'est un texte de portée interministérielle.

ERR rencontrant la DGAFP le 12 mai, la question sera posée de la possibilité de revalorisation de ce taux horaire. Mais soyons réalistes, vu le nombre d'agents de la fonction publique que cela concerne, nous craignons que ce ne soit pas notre demande qui fasse plier la DGAFP.

Budgets capitaineries: Les budgets techniques mis en place par la DGITM (BOP IST 203) ont subis des modifications dans l'organisation des budgets de fonctionnement. Les DDTM sont des services interministériels et en tant que tel, le budget de fonctionnement général est réparti par le premier ministre au prorata du nombre d'agents. Ce budget (BOP 333) étant un budget de fonctionnement commun, il n'est pas prévu prendre en compte les formations métiers.

A compter de cette année, c'est donc le budget capitainerie (IST 203) qui va devoir prendre en compte ces formations (ASIP, e-Scale port.....), même la formation post concours de 3 semaines. Nous avons attiré l'attention de la DGITM sur la non prise en compte cette année de cette particularité dans le montant attribué. La DGITM va donc devoir fixer un catalogue formation métiers qu'elle devra financer.

Le cas particulier de l'imputation des frais de déplacement, en général mais aussi dans le cas des formations (soit en 333 ou 203) n'étant pas encore réglé en interministériel.

Nous attirons donc votre méfiance sur vos budgets techniques car désormais vous devrez également régler les formations sur ces quelques euros.

Le directeur des ports nous confirme également que les véhicules des capitaineries n'ont pas à être sous loué par les DDTM. Cela doit être pris sur les budgets de fonctionnement (333) et non pas sur le 203.



SYNDICAT NATIONAL DES OFFICIERS DE PORT – FORCE OUVRIERE
www.officierdeport.com

M.Bourven prenant pour exemple la location d'une 207 neuve sur le catalogue UGAP pour un montant de 1500 euros par an, il est très désagréablement surpris qu'une certaine DDTM sous-loue à sa capitainerie, sur le BOP IST 203, deux véhicules pour un montant de 9000 euros par an. C'est du BOP 217.

Pour cette somme, cette capitainerie serait propriétaire de ces deux véhicules en 2 années. La DGITM va regarder cette affaire de beaucoup plus près, en particulier sur l'utilisation des fonds mis à disposition par elle, auprès des DDTM.

La DGITM va rappeler à tous les services que le BOP IST 203 n'est pas fait pour payer le fonctionnement courant.

Le sujet des budgets (203, 217 et 333) sera développé prochainement dans un article sur le site internet afin que vous ayez le maximum de connaissance sur le sujet.

Transfert des ports d'outre mer: Tous les ports d'intérêt nationaux d'outre-mer vont passer Grands Ports Maritimes dans les prochains mois à l'exception du port de St Pierre et Miquelon qui restera le dernier P.I.N de France.

La réunion s'est terminée à 18h10.

Le Secrétaire Général du SNOP FO
Eric Destable